

États financiers intermédiaires  
(non audité)

---

# Régime d'épargne-études Génération

(auparavant appelé « Régime fiduciaire d'épargne-études Global »)

Pour le semestre clos le 30 septembre 2018

# Régime d'épargne-études Génération

États financiers intermédiaires (non audité)

30 septembre 2018

## Table des matières

États de la situation financière .....	4
États du résultat global .....	5
États des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires .....	6
Tableaux des flux de trésorerie .....	7
Annexe du portefeuille .....	8-14
Notes annexes .....	15-22

**Avis :**

***Les présents états financiers intermédiaires n'ont pas été audités ni n'ont fait l'objet d'un examen par les auditeurs externes du Régime.***

# Régime d'épargne-études Génération

## États de la situation financière (non audité)

	Au 30 septembre 2018	Au 31 mars 2018
	\$	\$
	(non audité)	
<b>Actif</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24 676 519	36 285 783
Placements à la juste valeur (note 6)	676 651 205	661 309 104
Somme à recevoir de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global (note 4)	954 358	818 665
Subventions à recevoir (note 2)	1 092 005	1 866 772
Intérêts à recevoir	2 934 655	3 936 808
	<b>706 308 742</b>	<b>704 217 132</b>
<b>Passif</b>		
Créditeurs	1 025 411	862 775
Somme à verser au Régime d'épargne-études Avancé (note 4)	15 599	198 882
Somme à verser au distributeur – Corporation REEE Global (note 4)	4 260 548	3 533 639
Somme à verser au gestionnaire du fonds – Les actifs de croissance Global Inc. (note 4)	166 386	830 432
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires</b>	<b>700 840 798</b>	<b>698 791 404</b>
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires représenté par les éléments suivants :</b>		
Cotisations des souscripteurs (note 5)	450 344 684	445 975 405
Cumul des subventions gouvernementales	182 132 234	179 663 055
(Moins-value) plus-value latente des placements	(487 920)	799 769
Revenu de placement cumulé et non distribué et profits réalisés sur les placements	68 851 800	72 353 175
	<b>700 840 798</b>	<b>698 791 404</b>

Approuvé par le conseil d'administration de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global et de Les actifs de croissance Global Inc.

(signed) "Hanane Bouji"

Hanane Bouji  
Administratrice

(signed) "Ronald Brooks"

Ronald Brooks  
Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

# Régime d'épargne-études Génération

## États du résultat global (non audité)

Pour les semestres clos les 30 septembre 2018 et 2017

	2018	2017
	\$	\$
	(non audité)	(non audité)
<b>Produits</b>		
Produits d'intérêts pour les paiements d'aide aux études	8 313 342	8 489 189
Revenu de dividende	565 881	426 183
Pertes réalisées à la cession de placements	(2 779 997)	(1 835 069)
Variation de la moins-value latente des placements	(1 287 689)	(9 383 935)
	<b>4 811 537</b>	<b>(2 303 632)</b>
<b>Charges</b>		
Frais d'administration	4 746 146	4 612 243
Honoraires d'audit	106 524	115 999
Autres	34 925	36 898
Comité d'examen indépendant	17 638	5 525
	<b>4 905 233</b>	<b>4 770 665</b>
<b>Diminution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux activités</b>	<b>(93 696)</b>	<b>(7 074 297)</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

## Régime d'épargne-études Génération

### États des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires (non audité)

Pour les semestres clos les 30 septembre 2018 et 2017

	2018	2017
	\$	\$
	(non audité)	(non audité)
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires au début de la période</b>	<b>698 791 404</b>	678 411 146
<b>Diminution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux activités</b>	<b>(93 696)</b>	(7 074 297)
<b>Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires</b>		
Cotisations des souscripteurs reçues	28 520 437	30 086 848
Subventions gouvernementales reçues (note 2) :		
Subvention canadienne pour l'épargne-études (« SCEE »)	5 482 820	6 108 713
Bon d'études canadien (« BEC »)	1 742 650	2 044 746
Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique (« SEEFCB »)	127 200	311 600
Incitatif québécois à l'épargne-études (« IQEE »)	(21 764)	488 532
Subvention pour l'épargne-études Avantage Saskatchewan (« SEEAS »)	–	15 750
	<b>35 851 343</b>	39 056 189
<b>Diminution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires</b>		
Remboursement des cotisations des souscripteurs	(24 151 158)	(24 273 250)
Paiements d'aide aux études :		
Subventions gouvernementales	(4 861 727)	(4 992 691)
Revenus sur les subventions gouvernementales	(1 150 759)	(1 205 883)
Revenus sur les cotisations des souscripteurs	(3 544 609)	(3 891 983)
	<b>(33 708 253)</b>	(34 363 807)
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à la fin de la période</b>	<b>700 840 798</b>	676 029 231

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

# Régime d'épargne-études Génération

## Tableaux des flux de trésorerie (non audité)

Pour les semestres clos les 30 septembre 2018 et 2017

	2018	2017
	\$	\$
	(non audité)	(non audité)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Diminution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux activités	(93 696)	(7 074 297)
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Variation de la moins-value latente des placements	1 287 689	9 383 935
Pertes réalisées à la cession de placements	2 779 997	1 835 069
Augmentation (diminution) des intérêts à recevoir	1 002 153	(82 413)
Augmentation de la somme à recevoir de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global	(135 693)	(262 505)
Augmentation (diminution) de la somme à verser au gestionnaire du fonds – Les actifs de croissance Global Inc.	(664 046)	347 112
Augmentation (diminution) de la somme à verser au distributeur – Corporation REEE Global	726 909	(533 061)
Diminution de la somme à verser au Régime d'épargne-études Avancé	(183 283)	(5 309)
Augmentation des créditeurs	162 636	562 197
Augmentation de la somme à payer pour les titres achetés	–	61 531 026
Augmentation des sommes à recevoir pour les titres vendus	–	(66 196 891)
Diminution des subventions à recevoir	774 767	385 379
Ventes nettes (achats nets) de placements	(19 409 787)	4 599 793
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation</b>	<b>(13 752 354)</b>	<b>4 490 035</b>
<b>Activités de financement</b>		
Cotisations des souscripteurs reçues, montant net	4 369 279	5 813 598
Subventions gouvernementales reçues	7 330 906	8 969 341
Paiements d'aide aux études versés aux bénéficiaires	(9 557 095)	(10 090 557)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>2 143 090</b>	<b>4 692 382</b>
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(11 609 264)	9 182 417
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	36 285 783	8 093 507
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période</b>	<b>24 676 519</b>	<b>17 275 924</b>
<b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie :</b>		
Intérêts reçus	9 315 495	8 470 876
Dividendes reçus	565 881	426 183

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

# Régime d'épargne-études Génération

## Annexe du portefeuille (non audité)

Au 30 septembre 2018

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
<b>Placements des cotisations des souscripteurs – (68,40 %)</b>			
<b>Titres gouvernementaux – 18,50 %</b>			
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,00 %, échéant le 15 décembre 2019	72 500 000	72 469 570	72 354 170
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,65 %, échéant le 15 décembre 2028	20 000 000	19 918 000	19 703 930
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,65 %, échéant le 15 mars 2028	11 780 000	11 780 152	11 627 636
Fiducie du Canada pour l'habitation, 1,90 %, échéant le 15 septembre 2026	6 000 000	5 984 140	5 625 540
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,90 %, échéant le 15 juin 2024	5 000 000	5 065 361	5 059 300
Gouvernement du Canada, 1,00 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2027	4 730 000	4 313 543	4 206 436
Gouvernement du Canada, 2,75 %, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2048	3 845 000	4 444 177	4 112 228
Fiducie du Canada pour l'habitation, 3,80 %, échéant le 15 juin 2021	2 275 000	2 524 925	2 356 013
CPPIB Capital Inc., série A, 1,40 %, échéant le 4 juin 2020	2 200 000	2 195 730	2 165 174
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,40 %, échéant le 15 décembre 2022	2 030 000	2 013 212	2 015 506
CPPIB Capital Inc., série A, 1,10 %, échéant le 10 juin 2019	500 000	495 750	496 725
		<u>131 204 560</u>	<u>129 722 658</u>
<b>Titres de gouvernements provinciaux – 16,10 %</b>			
Province de l'Ontario, 6,50 %, échéant le 8 mars 2029	15 430 000	21 226 739	20 041 373
Hydro-Québec, 6,00 %, échéant le 15 février 2040	12 140 000	17 604 336	17 289 815
Province de l'Ontario, 3,50 %, échéant le 2 juin 2043	9 890 000	10 218 858	10 308 168
Province du Manitoba, 5,70 %, échéant le 3 mai 2037	6 520 000	8 768 357	8 648 008
Province de la C.-B., 2,70 %, échéant le 18 décembre 2022	6 430 000	6 369 416	6 447 217
Province de l'Ontario, 2,85 %, échéant le 2 juin 2023	5 330 000	5 346 517	5 354 782
Province de la C.-B., 2,30 %, échéant le 18 juin 2026	4 000 000	4 020 640	3 839 200
Province de Saskatchewan, 3,20 %, échéant le 3 juin 2024	4 000 000	4 096 710	4 079 280
Province de l'Alberta, 3,05 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2031	3 220 000	3 311 752	3 337 176
Province du Manitoba, 2,13 %, échéant le 2 avril 2019	3 200 500	3 199 644	3 207 221
Province de Québec, 5,00 %, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2041	2 925 000	3 690 369	3 773 221
Province de Québec, 3,75 %, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2024	2 765 000	2 898 284	2 902 006
Province du Manitoba, 4,60 %, échéant le 5 mars 2038	2 700 000	3 262 334	3 183 894
Province de Saskatchewan, 5,00 %, échéant le 5 mars 2037	2 355 000	2 966 773	2 869 240
Province du Manitoba, 4,15 %, échéant le 3 juin 2020	2 300 000	2 535 060	2 368 057
La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers, 3,18 %, échéant le 22 novembre 2027	2 100 000	2 115 330	2 099 853
Province du Nouveau-Brunswick, 2,85 %, échéant le 2 juin 2023	2 030 000	2 004 300	2 035 826
Province de la C.-B., 2,80 %, échéant le 18 juin 2048	2 000 000	1 843 080	1 878 140
Province du Manitoba, 1,60 %, échéant le 5 septembre 2020	2 000 000	2 013 600	1 971 040
Province de l'Alberta, 1,35 %, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2021	1 600 000	1 583 120	1 548 624
Province du Nouveau-Brunswick, 1,55 %, échéant le 4 mai 2022	1 550 000	1 516 489	1 491 472
Province de l'Ontario, 1,35 %, échéant le 8 mars 2022	1 550 000	1 508 011	1 486 682
Province de l'Alberta, 2,55 %, échéant le 15 décembre 2022	1 500 000	1 573 500	1 493 190
Province de l'Ontario, 2,80 %, échéant le 2 juin 2048	1 500 000	1 390 950	1 377 240
		<u>115 064 169</u>	<u>113 030 725</u>

# Régime d'épargne-études Génération

## Annexe du portefeuille (non audité)

Au 30 septembre 2018

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
<b>Titres des institutions financières – 17,00 %</b>			
Banque Pacifique et de l'ouest du Canada, 8,00 %, échéant le 11 mars 2021	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Banque Pacifique et de l'ouest du Canada, CPG, 4,50 %, échéant le 3 août 2021	10 000 000	10 000 000	10 000 000
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,29 %, échéant le 28 juin 2024	6 450 000	6 181 651	6 149 108
Banque de Montréal, 3,19 %, échéant le 1 <sup>er</sup> mars 2028	5 600 000	5 588 576	5 536 674
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,10 %, échéant le 2 février 2028	5 600 000	5 560 391	5 492 506
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 3,30 %, échéant le 26 mai 2025	5 600 000	5 648 721	5 623 692
Banque HSBC, 3,245 %, échéant le 15 septembre 2023	5 600 000	5 610 416	5 591 224
Banque Manuvie du Canada, 2,844 %, échéant le 12 janvier 2023	5 600 000	5 556 264	5 528 374
Banque Royale du Canada, 2,333 %, échéant le 5 décembre 2023	5 600 000	5 423 600	5 395 362
La Banque Toronto-Dominion, 3,226 %, échéant le 24 juillet 2024	5 600 000	5 643 149	5 626 762
Banque de Montréal, 2,12 %, échéant le 16 mars 2022	5 050 000	5 110 993	4 912 692
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,10 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2027	3 400 000	3 161 401	3 154 180
Banque Royale du Canada, 1,97 %, échéant le 2 mars 2022	3 300 000	3 248 279	3 193 674
Banque HSBC, 2,08 %, échéant le 26 novembre 2018	3 100 000	3 116 890	3 105 270
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,90 %, échéant le 26 avril 2021	3 000 000	3 051 780	2 929 860
La Banque Toronto-Dominion, 1,91 %, échéant le 18 juillet 2023	3 000 000	2 862 369	2 845 890
La Banque Toronto-Dominion, 3,22 %, échéant le 25 juillet 2029	3 000 000	2 940 596	2 918 880
Banque Royale du Canada, 1,97 %, échéant le 2 mars 2022	2 900 000	2 328 359	2 226 239
Banque de Montréal, 2,27 %, échéant le 11 juillet 2022	2 550 000	2 512 052	2 484 924
Financière Sun Life inc., 3,05 %, échéant le 19 septembre 2028	2 550 000	2 518 633	2 509 812
La Banque Toronto-Dominion, 2,62 %, échéant le 22 décembre 2021	2 400 000	2 411 425	2 279 760
Banque Royale du Canada, 2,0 %, échéant le 21 mars 2022	2 300 000	2 827 210	2 810 564
La Banque Toronto-Dominion, 2,05 %, échéant le 8 mars 2021	2 300 000	2 416 560	2 358 120
Banque Royale du Canada, 3,45 %, échéant le 29 septembre 2026	2 250 000	2 310 329	2 261 250
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,87 %, échéant le 4 juin 2021	2 100 000	2 179 821	2 098 677
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,04 %, échéant le 18 octobre 2024	2 100 000	2 152 500	2 104 767
Banque Royale du Canada, 2,86 %, échéant le 4 mars 2021	2 100 000	2 121 630	2 099 916
La Banque Toronto-Dominion, 2,56 %, échéant le 24 juin 2020	2 100 000	2 103 990	2 095 128
Financière Manuvie, débentures à 3,05 %, échéant le 20 août 2029	2 000 000	1 955 440	1 940 060
Banque Nationale du Canada, 1,81 %, échéant le 26 juillet 2021	2 000 000	2 018 720	1 941 900
La Banque Toronto-Dominion, 2,98 %, échéant le 30 septembre 2025	1 670 000	1 681 490	1 666 827
Banque de Montréal, 2,70 %, échéant le 9 décembre 2026	350 000	350 744	335 279
		<b>120 593 979</b>	<b>119 217 371</b>
<b>Billets à capital protégé – 9,10 %</b>			
La Banque de Nouvelle-Écosse, billet de dépôt à la recherche de rendement bonifié garanti de Yorkville, échéant le 1 <sup>er</sup> mai 2020	15 000 000	15 000 000	14 800 500
La Banque de Nouvelle-Écosse, billet de dépôt à la recherche de rendement bonifié garanti de Yorkville, échéant le 25 août 2021	11 250 000	11 250 000	10 716 750
JP Morgan, BCP lié à l'indice ETF Efficente 5, échéant le 19 mai 2021	7 100 000	7 100 000	7 087 930
JP Morgan, BCP lié à l'indice ETF Efficente, échéant le 26 février 2020	7 100 000	7 100 000	7 053 850
JP Morgan, BCP, à rendement variable, lié à l'indice S&P 500 à faible volatilité, échéant le 25 janvier 2021	7 100 000	7 100 000	7 507 540
La Banque Toronto-Dominion, NT Dolphin indiciel, échéant le 16 août 2021	7 100 000	7 100 000	7 415 950
JP Morgan, BCP lié à l'indice S&P 500 à faible volatilité, échéant le 14 mars 2019	4 260 000	4 260 000	5 769 318
JP Morgan, BCP lié à l'indice STOXX Europe Large 200, échéant le 26 août 2020	3 550 000	3 550 000	3 444 565
		<b>62 460 000</b>	<b>63 796 403</b>

# Régime d'épargne-études Génération

## Annexe du portefeuille (non audité)

Au 30 septembre 2018

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
<b>Fonds négociés en bourse – 3,90 %</b>			
FINB BMO S&P 500	251 434	9 290 623	10 403 507
iShares S&P US Mid-Cap Index ETF	202 632	3 898 676	4 059 056
iShares Nasdaq 100 ETF (couvert en dollars canadiens)	80 700	4 481 487	4 994 589
FINB BMO S&P 500 (couvert en dollars canadiens)	78 313	3 112 807	3 432 459
Vanguard S&P 500 Index ETF (couvert en dollars canadiens)	67 240	3 205 585	3 423 861
iShares US Small Cap Index ETF (couvert en dollars canadiens)	38 245	1 299 534	1 334 627
		<u>25 288 712</u>	<u>27 648 099</u>
<b>Actions – 3,80 %</b>			
Société Financière Manuvie	37 083	898 927	856 246
IAM Gold Corporation	30 831	199 692	146 447
Transcanada Corporation	27 633	1 105 540	1 061 034
Chemtrade Logistics Income Fund	25 114	386 200	388 514
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix	23 832	278 878	287 652
La Banque Toronto-Dominion	23 418	1 686 806	1 838 079
Cenovus Energy Inc.	21 500	275 200	278 855
Suncor Énergie Inc.	21 225	1 062 795	1 060 825
Goldcorp. Inc.	19 608	339 468	258 041
Enerflex Limited	19 455	286 956	321 591
Banque Royale du Canada	18 518	1 825 209	1 917 354
La Banque de Nouvelle-Écosse	18 125	1 415 601	1 395 444
Power Corporation du Canada	17 509	521 492	491 303
Canadian Natural Resources Limited	17 123	792 985	722 590
BCE Inc.	17 080	924 000	893 797
Prairiesky Royalty Limited	16 432	443 075	372 842
Northland Power Inc	15 785	375 130	342 535
Teck Resources Limited, catégorie B	15 327	555 463	477 130
Shaw Communication Inc., catégorie B	13 461	352 813	338 813
Brookfield Asset Management Inc.	13 063	648 100	759 761
Encana Corporation	12 782	208 808	216 399
Nutien Limited	10 810	681 027	806 210
Alimentation Couche-Tard Inc., catégorie B	10 791	580 830	697 206
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	10 632	1 076 502	1 232 123
Wheaton Precious Metals Corporation	10 322	276 613	233 274
ARC Resources Limited	9 800	131 449	141 120
Les Aliments Maple Leaf Inc.	9 067	268 193	281 621
Saputo Inc.	8 977	383 520	344 896
Groupe CGI Inc.	8 161	620 045	679 648
Fortis Inc.	7 979	337 274	334 161
Cineplex Inc.	7 824	224 843	273 840
Enbridge Inc.	6 825	287 605	284 466
Metro Inc.	6 810	289 073	273 626
Financière Sun Life Inc.	5 935	313 819	304 762
Toromont Industries Limited	5 678	330 026	379 120
CCL Industries Inc., catégorie B	5 645	359 477	328 652
Banque de Montréal	5 611	550 733	597 796
Waste Connections Inc.	5 286	503 798	544 247
Linamar Corporation	5 175	340 861	307 964
NFI Group Inc.	4 647	237 896	233 605

# Régime d'épargne-études Génération

## Annexe du portefeuille (non audité)

Au 30 septembre 2018

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
<b>Actions – 3,80 % (suite)</b>			
Banque Canadienne Impériale de Commerce	4 594	535 741	556 012
Restaurant Brands International Inc.	4 557	327 298	348 519
Dollarama Inc.	4 206	206 319	171 142
Franco-Nevada Corporation	3 953	358 745	319 402
Intact Corporation financière	3 689	353 486	396 199
ONEX Corporation	3 468	322 520	306 328
Open Text Corporation	3 414	153 263	167 798
Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	3 272	749 032	894 152
Les Compagnies Loblaw limitée	2 991	195 782	198 486
Rogers Communications Inc.	2 925	177 357	194 308
La Société Canadian Tire Limitée	949	158 665	143 622
		25 914 930	26 399 557
<b>Total des placements des cotisations des souscripteurs</b>		<b>480 526 350</b>	<b>479 814 813</b>
<b>Placements des subventions gouvernementales – (28,10 %)</b>			
<b>Titres gouvernementaux – 8,40 %</b>			
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,00 %, échéant le 15 décembre 2019	31 400 000	31 390 580	31 336 839
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,65 %, échéant le 15 décembre 2028	10 000 000	9 959 000	9 851 965
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,65 %, échéant le 15 mars 2028	5 360 000	5 360 030	5 290 845
Gouvernement du Canada, 1,00 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2027	2 995 000	2 731 619	2 663 483
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,90 %, échéant le 15 juin 2024	2 660 000	2 694 747	2 691 548
Gouvernement du Canada, 2,75 %, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2048	2 229 000	2 569 626	2 383 916
Fiducie du Canada pour l'habitation, 1,90 %, échéant le 15 septembre 2026	1 600 000	1 578 956	1 500 144
Fiducie du Canada pour l'habitation, 3,80 %, échéant le 15 juin 2021	1 075 000	1 190 645	1 113 281
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,40 %, échéant le 15 décembre 2022	870 000	862 805	863 788
CPPIB Capital Inc., série A, 1,40 %, échéant le 4 juin 2020	600 000	598 200	590 502
PSP Capital S8, 1,34 %, échéant le 18 août 2021	400 000	388 200	387 092
		59 324 408	58 673 403
<b>Titres de gouvernements provinciaux – 7,40 %</b>			
Province de l'Ontario, 6,50 %, échéant le 8 mars 2029	6 935 000	9 655 359	9 007 577
Hydro-Québec, 6,00 %, échéant le 15 février 2040	5 730 000	8 309 129	8 160 679
Province de l'Ontario, 3,50 %, échéant le 2 juin 2043	5 010 000	5 151 310	5 221 732
Province du Manitoba, 5,70 %, échéant le 3 mai 2037	3 105 000	4 175 728	4 118 415
Province de la Colombie-Britannique, 2,70 %, échéant le 18 décembre 2022	2 995 000	2 966 865	3 002 941
Province de l'Ontario, 2,85 %, échéant le 2 juin 2023	2 575 000	2 592 531	2 586 958
Province de la Saskatchewan, 3,20 %, 3 juin 2024	1 775 000	1 805 603	1 810 181
Province de Québec, 3,75 %, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2024	1 725 000	1 826 035	1 810 474
Province de la Colombie-Britannique, 2,30 %, échéant le 18 juin 2026	1 700 000	1 701 534	1 631 660
Province de Québec, 5,00 %, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2041	1 667 000	2 100 720	2 150 413
Province de l'Alberta, 3,05 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2031	1 380 000	1 419 322	1 430 218
Province du Manitoba, 2,13 %, échéant le 2 avril 2019	1 349 500	1 349 226	1 352 334
Province du Manitoba, 4,15 %, échéant le 3 juin 2020	1 225 000	1 350 108	1 261 248
Province de la Saskatchewan, 5,00 %, échéant le 5 mars 2037	1 135 000	1 428 568	1 381 658
Province du Manitoba, 4,60 %, échéant le 5 mars 2038	1 100 000	1 329 099	1 297 142
Province du Manitoba, 1,60 %, échéant le 5 septembre 2020	950 000	949 431	936 244
La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers, 3,18 %, échéant le 22 novembre 2027	900 000	906 570	899 937
Province du Nouveau-Brunswick, 2,85 %, échéant le 2 juin 2023	870 000	858 986	872 497
Province de l'Alberta, 2,55 %, échéant le 15 décembre 2022	850 000	891 650	846 141
Province du Nouveau-Brunswick, 1,55 %, échéant le 4 mai 2022	640 000	626 163	615 834

# Régime d'épargne-études Génération

## Annexe du portefeuille (non audité)

Au 30 septembre 2018

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
<b>Titres de gouvernements provinciaux – 7,40 % (suite)</b>			
Province de l'Ontario, 1,35 %, 8 mars 2022	640 000	622 662	613 856
Province de l'Alberta, 1,35 %, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2021	600 000	593 670	580 734
		<u>52 610 269</u>	<u>51 588 873</u>
<b>Titres des institutions financières – 5,80 %</b>			
Banque de Montréal, 3,19 %, échéant le 1 <sup>er</sup> mars 2028	2 600 000	2 604 836	2 595 926
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,10 %, échéant le 2 février 2028	2 600 000	2 620 121	2 612 425
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 3,30 %, 26 mai 2025	2 600 000	2 581 555	2 550 092
Banque HSBC Canada, 3,245 %, échéant le 15 septembre 2023	2 600 000	2 621 798	2 611 000
Banque Manuvie du Canada, 2,844 %, échéant le 12 janvier 2023	2 600 000	2 594 696	2 570 598
Banque Royale du Canada, 2,333 %, échéant le 5 décembre 2023	2 600 000	2 518 100	2 504 989
La Banque Toronto-Dominion, 3,226 %, échéant le 24 juillet 2024	2 600 000	2 579 694	2 566 745
Banque de Montréal, 2,12 %, échéant le 16 mars 2022	2 150 000	2 167 927	2 091 562
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,29 %, échéant le 28 juin 2024	1 900 000	1 820 664	1 811 365
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,10 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2027	1 400 000	1 301 753	1 298 780
Banque Royale du Canada, 2,0 %, échéant le 21 mars 2022	1 400 000	1 364 860	1 356 824
Banque Royale du Canada, 1,97 %, échéant le 2 mars 2022	1 350 000	1 328 841	1 306 503
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,90 %, 26 avril 2021	1 200 000	1 209 422	1 171 944
Banque HSBC Canada, 2,08 %, échéant le 26 novembre 2018	1 200 000	1 206 555	1 202 040
Banque de Montréal, 2,27 %, échéant le 11 juillet 2022	1 000 000	985 119	974 480
Financière Sun Life inc., 3,05 %, échéant le 19 septembre 2028	1 000 000	987 699	984 240
La Banque Toronto-Dominion, 2,62 %, échéant le 22 décembre 2021	1 000 000	1 036 660	991 200
Banque Royale du Canada, 3,45 %, échéant le 29 septembre 2026	950 000	975 445	954 750
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,87 %, échéant le 4 juin 2021	900 000	933 903	899 433
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,04 %, échéant le 18 octobre 2024	900 000	922 500	902 043
Banque Royale du Canada, 1,97 %, échéant le 2 mars 2022	900 000	901 276	871 137
Banque Royale du Canada, 2,86 %, échéant le 4 mars 2021	900 000	909 270	899 964
La Banque Toronto-Dominion, 2,56 %, échéant le 24 juin 2020	900 000	901 710	897 912
Banque Nationale du Canada, 1,81 %, échéant le 26 juillet 2021	800 000	801 452	776 760
La Banque Toronto-Dominion, 2,05 %, échéant le 8 mars 2021	800 000	806 560	786 040
Financière Manuvie, débentures à 3,05 %, échéant le 20 août 2029	750 000	733 290	727 523
La Banque Toronto-Dominion, 2,98 %, échéant le 30 septembre 2025	680 000	684 678	678 708
La Banque Toronto-Dominion, 1,91 %, échéant le 18 juillet 2023	500 000	477 062	474 315
La Banque Toronto-Dominion, 3,22 %, échéant le 25 juillet 2029	500 000	490 100	486 480
Banque de Montréal, 2,70 %, échéant le 9 décembre 2026	200 000	199 360	191 588
		<u>41 266 906</u>	<u>40 747 366</u>
<b>Billets à capital protégé – 3,40 %</b>			
La Banque de Nouvelle-Écosse, billet de dépôt à la recherche de rendement bonifié garanti de Yorkville, échéant le 1 <sup>er</sup> mai 2020	5 000 000	5 000 000	4 933 500
La Banque de Nouvelle-Écosse, billet de dépôt à la recherche de rendement bonifié garanti de Yorkville, échéant le 25 août 2021	3 750 000	3 750 000	3 572 250
JP Morgan, BCP lié à l'indice ETF Efficente 5, échéant le 19 mai 2021	2 900 000	2 900 000	2 895 070
JP Morgan, BCP lié à l'indice ETF Efficente, échéant le 26 février 2020	2 900 000	2 900 000	2 881 150
JP Morgan, BCP, à rendement variable, lié à l'indice S&P 500 à faible volatilité, échéant le 25 janvier 2021	2 900 000	2 900 000	3 066 460
La Banque Toronto-Dominion, NT Dolphin indiciel, échéant le 16 août 2021	2 900 000	2 900 000	3 029 050
JP Morgan, BCP lié à l'indice S&P 500 à faible volatilité, échéant le 14 mars 2019	1 740 000	1 740 000	2 356 482
JP Morgan, BCP lié à l'indice STOXX Europe Large 200, échéant le 26 août 2020	1 450 000	1 450 000	1 406 935
		<u>23 540 000</u>	<u>24 140 897</u>

# Régime d'épargne-études Génération

Annexe du portefeuille (non audité)

Au 30 septembre 2018

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
<b>Fonds négociés en bourse – 1,60 %</b>			
FINB BMO S&P 500	102 194	3 773 533	4 228 454
iShares S&P US Mid-Cap Index ETF	81 462	2 336 390	1 631 822
iShares Nasdaq 100 Index ETF (couvert en dollars canadiens)	32 723	1 046 011	2 025 191
FINB BMO S&P 500 (couvert en dollars canadiens)	32 009	1 272 303	1 402 954
Vanguard S&P 500 Index ETF (couvert en dollars canadiens)	26 985	1 285 270	1 374 076
iShares US Small Cap Index ETF (couvert en dollars canadiens)	15 300	519 976	533 468
		10 233 483	11 195 965
<b>Actions – 1,50 %</b>			
Société Financière Manuvie	14 512	356 534	335 083
La Banque Toronto-Dominion	9 602	707 759	753 661
Chemtrade Logistics Income Fund	9 516	146 023	147 213
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix	9 246	107 669	111 599
Cenovus Energy Inc.	8 573	109 734	111 192
Suncor Énergie Inc.	8 404	424 162	420 032
IAM Gold Corporation	8 134	61 802	38 637
Transcanada Corporation	8 016	434 620	418 916
Enerflex Limited	7 614	111 837	125 859
Banque Royale du Canada	7 469	743 617	773 340
La Banque de Nouvelle-Écosse	7 294	577 146	561 565
BCE Inc.	6 810	367 045	356 367
Canadian Natural Resources Limited	6 759	314 288	285 230
Power Corporation du Canada	6 650	198 132	186 599
Gold Corp Inc.	6 362	113 177	83 724
Prairiesky Royalty Limited	6 140	167 240	139 316
Northland Power Inc.	5 985	142 707	129 875
Teck Resources Limited, catégorie B	5 645	208 525	175 729
Shaw Communication Inc., catégorie B	5 500	144 155	138 435
Brookfield Asset Management Inc.	5 423	274 290	315 350
Encana Corporation	4 758	79 551	80 553
Alimentation Couche-Tard Inc., catégorie B	4 549	245 305	293 911
Nutrien Limited	4 428	281 746	330 241
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4 355	448 085	504 693
ARC Resources Limited	3 950	52 926	56 880
Les Aliments Maple Leaf Inc.	3 602	106 352	111 878
Saputo inc.	3 537	151 623	135 892
Wheaton Precious Metals Corporation	3 537	98 118	79 936
Groupe CGI inc.	3 278	251 519	272 992
Fortis Inc.	3 278	138 585	137 283
Cineplex Inc.	2 813	78 918	98 455
Enbridge Inc.	2 788	117 486	116 204
Metro Inc.	2 487	105 712	99 928
La Financière Sun Life inc.	2 423	128 274	124 421
Toromont Industries Limited	2 320	134 847	154 906

# Régime d'épargne-études Génération

Annexe du portefeuille (non audité)

Au 30 septembre 2018

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
<b>Actions – 1,50 % (suite)</b>			
CCL Industries Inc., catégorie B	2 306	146 847	134 255
Banque de Montréal	2 283	226 924	243 231
Waste Connections Inc.	2 143	206 361	220 643
Linamar Corporation	2 038	134 806	121 281
Restaurant Brands International Inc.	1 862	133 735	142 406
Banque Canadienne Impériale de Commerce	1 809	210 622	218 943
Dollarama Inc.	1 695	83 457	68 969
NFI Group Inc.	1 569	80 439	78 874
Intact Corporation financière	1 507	144 403	161 852
Franco-Nevada Corporation	1 440	131 240	116 352
ONEX Corporation	1 417	131 779	125 163
Open Text Corporation	1 376	60 414	67 630
Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique Ltée	1 347	316 761	368 100
Roger Communications Inc.	1 248	76 119	82 905
Les Compagnies Loblaw limitée	1 221	80 475	81 025
La Société Canadian Tire Limitée	346	57 505	52 364
		<u>10 351 396</u>	<u>10 489 888</u>
<b>Total des placements des subventions gouvernementales</b>		<b>197 326 462</b>	<b>196 836 392</b>
<b>Total des placements des cotisations des souscripteurs et des subventions gouvernementales – 96,50 %</b>		677 852 812	676 651 205
Trésorerie – 1,20 %		8 349 367	8 349 367
Équivalents de trésorerie – 2,30 %		16 296 670	16 327 152
<b>Total du portefeuille de placements – 100,00 %</b>		<b>702 498 849</b>	<b>701 327 724</b>

# Régime d'épargne-études Génération

## Notes annexes (non audité)

Pour le semestre clos le 30 septembre 2018

### 1. Organisation et généralités

Le Régime d'épargne-études Génération (auparavant appelé « Régime fiduciaire d'épargne-études Global ») (le « Régime ») a été établi le 14 octobre 1998. Il a été géré par la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global (la « Fondation ») jusqu'au 28 septembre 2010. La Fondation est un organisme sans but lucratif constitué sans capital-actions, en vertu des lois du Canada. La Fondation continue d'être le promoteur du Régime. La Fondation a choisi de retenir les services de Les actifs de croissance Global Inc. (« Les ACGI ») à titre d'administrateur et de gestionnaire du fonds de placement du Régime. Le siège social du Régime est situé au 100, Mural Street, Suite 201, Richmond Hill (Ontario) L4B 1J3.

Le Régime fournit de l'aide financière pour l'éducation postsecondaire aux bénéficiaires désignés dans le cadre de contrats de paiements d'aide aux études (les « contrats de PAE »). La Corporation REEE Global (« REEEG »), société par actions constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, est le placeur inscrit du Régime. La Fondation, REEEG et Les ACGI sont sous gestion et contrôle communs.

La Fondation a fait approuver un spécimen du contrat de PAE par l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») de sorte que les contrats de PAE des souscripteurs puissent être soumis à l'ARC en leur nom par la Fondation aux fins d'inscription à titre de régime enregistré d'épargne-études (« REEE »). Le Régime du souscripteur est un régime d'épargne-études et non un REEE tant que les conditions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR ») ne sont pas remplies et enregistrées.

Les souscripteurs du Régime concluent des contrats de PAE avec la Fondation. Aux termes du contrat de PAE, le souscripteur achète des parts du Régime. Le souscripteur autorise la Fondation à déduire des frais liés à la prestation des services requis pour le maintien du Régime, comme il est stipulé dans le prospectus du Régime. À l'échéance, les paiements sont versés au bénéficiaire, conformément aux modalités du contrat de PAE. Les paiements d'aide aux études versés proviennent du revenu tiré des cotisations des souscripteurs.

La publication des états financiers intermédiaires du Régime a été autorisée par le conseil d'administration de la Fondation et de Les ACGI le 23 novembre 2018.

### 2. Sommaire des principales méthodes comptables

#### *Mode de présentation*

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »). Ces états financiers intermédiaires ont été établis selon la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (« IAS 34 ») et selon les mêmes méthodes comptables et méthodes de calcul que celles utilisées dans les plus récents états financiers annuels, sauf dans les cas décrits ci-dessous concernant l'adoption d'IFRS 9, *Instruments financiers* [« IFRS 9 (2014) »].

Les présents états financiers ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation et établis au coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers qui ont été présentés à la juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme il est décrit ci-dessous.

#### *Instruments financiers*

##### **a) Normes, modifications et interprétations en vigueur au cours de l'exercice considéré**

Le Régime a appliqué IFRS 9 (2014) pour la première fois à la période ouverte à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

Le Régime a appliqué IFRS 9 (2014) de façon rétrospective, en se prévalant des dispositions de la norme permettant de ne pas retraiter les informations comparatives des périodes antérieures. IFRS 9 (2014) exige que les actifs soient comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur, et que les variations de la juste valeur soient comptabilisées en résultat net ou dans les autres éléments du résultat global, en fonction du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers et en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers.

À l'adoption d'IFRS 9 (2014), les actifs et passifs financiers du Régime auparavant classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou au coût amorti selon IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, ont continué d'être classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou au coût amorti.

##### **b) Comptabilisation, évaluation et classement**

Le Régime classe ses placements dans des titres de créance et des titres de capitaux propres ainsi que dans des fonds d'investissement à capital variable en fonction du modèle économique suivi pour la gestion de ces actifs financiers et en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers.

La gestion de ces actifs financiers et l'appréciation de leur performance sont effectuées selon la juste valeur. Le Régime gère également ces actifs financiers avec l'objectif de réaliser des flux de trésorerie au moyen de ventes. Le Régime ne s'est pas prévalu de l'option prévoyant de désigner irrévocablement certains de ses titres de capitaux propres comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Par conséquent, ces actifs financiers sont obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Régime d'épargne-études Génération

## Notes annexes (non audité)

Pour le semestre clos le 30 septembre 2018

### 2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### Instruments financiers (suite)

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Régime devient partie aux dispositions contractuelles des instruments et ils sont initialement évalués à la juste valeur; les coûts de transaction sont immédiatement comptabilisés en résultat net. Les placements sont comptabilisés à la date de transaction.

Les profits ou les pertes attribuables à la réévaluation sont comptabilisés en résultat net dans la période au cours de laquelle ils surviennent. Les actifs financiers classés comme « amortis » et les passifs financiers classés comme « autres passifs » sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les billets à capital protégé (les « BCP ») sont des instruments financiers de créance hybrides émis par des gouvernements, des banques à charte canadiennes et par des sociétés de fiducie et de prêt autorisées ayant des composantes incorporées qui modifient le profil risque-rendement des titres. Cette catégorie comprend des billets structurés considérés comme des instruments de créance dont les rendements sont fondés sur des indices ou des actifs sous-jacents plutôt que sur les habituels paiements d'intérêts. Les BCP sont comptabilisés à la juste valeur au moyen de méthodes d'établissement de prix établies par la direction; la volatilité historique et implicite et la corrélation historique sont entre autres utilisées pour calculer la valeur actualisée des billets.

Les obligations de la Banque Pacifique et de l'ouest du Canada (« BPOC ») détenues par le Régime ne sont pas négociées sur un marché actif. Toute perte de valeur des obligations de la BPOC est évaluée au moyen de méthodes d'évaluation du prix déterminées par la direction. Au 30 septembre 2018 et au 31 mars 2018, les obligations de la BPOC étaient inscrites à la valeur nominale, qui se rapproche de leur juste valeur.

#### c) *Comptabilité de couverture*

Le Régime n'a aucun instrument dérivé et, par conséquent, l'adoption d'IFRS 9 (2014) n'a eu aucune incidence en ce qui concerne la comptabilité de couverture.

#### d) *Compensation*

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans les états de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser ces montants et qu'il y a une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Aucun montant n'a été compensé à ce titre dans les états de la situation financière.

#### e) *Dépréciation d'actifs financiers*

Les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie, les sommes à recevoir de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global, les subventions à recevoir, les intérêts à recevoir, les créanciers, les sommes à verser au Régime d'épargne-études Avancé, les sommes à verser au distributeur – Corporation REEE Global et les sommes à verser au gestionnaire du fonds – Les actifs de croissance Global Inc.

Le modèle fondé sur les pertes subies selon IAS 39 a été remplacé, en vertu d'IFRS 9 (2014), par le modèle fondé sur les pertes de crédit attendues comme nouveau modèle de dépréciation pour les actifs financiers évalués au coût amorti. À chaque date de clôture, le Régime évalue la correction de valeur pour pertes au titre des sommes à recevoir de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global, des subventions à recevoir et des intérêts à recevoir, à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Régime évalue la correction de valeur pour pertes à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Étant donné la nature à court terme et la qualité de crédit supérieure des créances, le Régime a déterminé que les corrections de valeur pour pertes de crédit attendues ne sont pas significatives.

#### *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des soldes de dépôts auprès de banques et des placements dans des titres du marché monétaire, dans des bons du Trésor du gouvernement du Canada et dans des acceptations bancaires échéant dans les 90 jours suivant la date d'achat. Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur par le biais du résultat net.

# Régime d'épargne-études Génération

## Notes annexes (non audité)

Pour le semestre clos le 30 septembre 2018

### 2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### *Opérations de placement et comptabilisation des produits*

Les intérêts aux fins des paiements d'aide aux études présentés dans les états du résultat global représentent le taux d'intérêt nominal reçu par le Régime comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement, en fonction du montant du capital impayé et du taux d'intérêt nominal applicable. Le Régime n'amortit pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende.

Les profits (pertes) réalisés à la cession de placements et la variation de la plus-value (moins-value) latente sur les placements sont calculés en fonction du coût moyen des placements connexes et sont comptabilisés dans les états du résultat global pour la période au cours de laquelle ils se produisent. La variation de la plus-value (moins-value) latente sur les placements est accumulée dans l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires, mais n'est pas incluse dans les paiements aux bénéficiaires tant que ces profits (pertes) ne sont pas réalisés à la cession des placements.

#### *Impôt sur le résultat*

Le Régime est exonéré d'impôt en vertu de l'article 146.1 de la LIR.

#### *Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires*

L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires est un passif financier lié à un contrat unique, et le Régime en fait la description détaillée dans une note annexe des états financiers, selon son utilisation (cotisations des souscripteurs, comptes de PAE ou subventions gouvernementales).

#### *a) Cotisations des souscripteurs*

Les cotisations des souscripteurs comprennent toutes les sommes reçues des souscripteurs et n'incluent pas les sommes à recevoir des unités souscrites, étant donné que les souscripteurs peuvent mettre fin à leur régime en tout temps. Puisque les cotisations sont payables à vue, les montants sont comptabilisés à leur valeur nominale à titre d'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires. La Fondation déduit des cotisations versées par les souscripteurs, les frais de souscription, les frais de tenue de compte, les frais de services spéciaux, s'il y a lieu, et les primes d'assurance, conformément aux modalités du prospectus. Se reporter à la note 5 pour de plus amples renseignements.

#### *b) Subventions gouvernementales*

Le gouvernement fédéral encourage l'épargne en vue de l'éducation postsecondaire en versant une subvention canadienne d'épargne-études (« SCEE ») en sus des cotisations aux REEE effectuées après 1997 pour les enfants de moins de 18 ans. La SCEE maximale correspond à un paiement de 20 % des cotisations versées à un REEE, au nom d'un enfant désigné, jusqu'à concurrence de 2 500 \$ (avant 2007, le plafond était de 2 000 \$) par année par bénéficiaire. Depuis 2004, une SCEE supplémentaire peut être ajoutée. Celle-ci est fondée sur des cotisations annuelles versées à un REEE d'un montant maximal de 500 \$ et est calculée selon un taux de 10 % ou de 20 %, moyennant l'admissibilité basée sur le revenu familial net. Le montant maximal pour la durée de la SCEE est de 7 200 \$; avant 2007, le plafond était de 7 000 \$. À l'échéance d'un contrat de PAE et moyennant le respect de certains critères établis par le gouvernement fédéral, les cotisations de la SCEE ainsi que le revenu de placement cumulé correspondant s'ajouteront aux paiements d'aide aux études versés aux étudiants admissibles.

La subvention pour l'épargne-études Avantage Saskatchewan (« SEEAS ») est une subvention du gouvernement de la Saskatchewan offerte aux résidents bénéficiaires de 17 ans ou moins. La SEEAS est versée à un taux de 10 % sur les cotisations annuelles versées à un REEE à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, pour un montant annuel maximal de 250 \$ par bénéficiaire admissible. Le montant cumulatif maximal pour la durée de la SEEAS est de 4 500 \$ par bénéficiaire admissible. Le 22 mars 2017, le gouvernement de la Saskatchewan a annoncé une suspension temporaire des versements de la SEEAS dans les REEE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Autrement dit, la SEEAS ne sera pas versée sur les cotisations effectuées à un REEE après le 31 décembre 2017. Jusqu'à ce que des renseignements additionnels soient disponibles, nous continuerons d'administrer la SEEAS comme nous le faisons habituellement pour les cotisations effectuées jusqu'au 31 décembre 2017 inclusivement.

Chaque enfant né le 1<sup>er</sup> janvier 2004 ou après cette date est admissible au programme Bon d'études canadien (« BEC ») pour chaque année où sa famille a droit au supplément de la Prestation nationale pour enfants (la « PNE »), jusqu'à l'année de son 15<sup>e</sup> anniversaire de naissance, inclusivement. Un BEC initial de 500 \$ sera versé pour la première année d'admissibilité, et les montants ultérieurs seront de 100 \$ versés au nom de chaque enfant, pour chaque année au cours de laquelle la famille a droit au supplément de la PNE, jusqu'à l'année du 15<sup>e</sup> anniversaire de naissance de l'enfant, inclusivement. Les versements maximaux du BEC s'élèvent à 2 000 \$ par enfant.

# Régime d'épargne-études Génération

## Notes annexes (non audité)

Pour le semestre clos le 30 septembre 2018

### 2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### *Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires (suite)*

Le gouvernement du Québec offre aux résidents de la province l'incitatif québécois à l'épargne-études (« IQEE »), qui est disponible pour les cotisations versées à compter du 21 février 2007 dans un REEE pour un enfant bénéficiaire résidant au Québec. Le crédit de base correspond à 10 % des cotisations nettes versées dans l'année, jusqu'à concurrence de 250 \$ pour chaque bénéficiaire admissible. Le total des paiements maximaux s'élève à 3 600 \$ à vie par bénéficiaire admissible. Les familles dont le revenu annuel correspond au seuil établi par la province peuvent recevoir une majoration de 10 % de la tranche initiale de 500 \$ des cotisations au REEE jusqu'à concurrence de 50 \$ dans l'IQEE. Les seuils de revenu familial sont indexés pour tenir compte de l'inflation et font l'objet d'un examen annuel par Revenu Québec.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a mis sur pied la nouvelle Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique (la « SEEFCB »), qui est offerte à chaque bénéficiaire résident né le 1<sup>er</sup> janvier 2007 ou après cette date. Lorsque le bénéficiaire atteint l'âge de six ans, la province de la Colombie-Britannique dépose 1 200 \$ dans son REEE. Pour être admissible à la SEEFCB, le souscripteur doit ouvrir le REEE et soumettre une demande de SEEFCB dans les délais suivants : i) avant le 15 août 2018 si l'enfant est né en 2007 ou en 2008; ii) avant le 15 août 2018 si l'enfant est né entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et le 15 août 2009; ou iii) avant le neuvième anniversaire de naissance du bénéficiaire s'il est né le 16 août 2009 ou après cette date. Le bénéficiaire et le parent ayant la garde ou le tuteur légal doivent être des résidents de la Colombie-Britannique lorsqu'ils présentent la demande de SEEFCB, cette dernière devant être soumise entre le sixième et le neuvième anniversaire de naissance du bénéficiaire. Aucune cotisation de contrepartie ni cotisation additionnelle n'est requise.

Les subventions gouvernementales reçues dans le cadre du Régime à l'égard d'un bénéficiaire donné sont investies par le Régime et seront ultimement versées au bénéficiaire lorsque celui-ci sera admissible aux PAE. Il peut arriver dans certaines circonstances que la subvention doive être remboursée, par exemple lorsqu'un souscripteur annule sa souscription au Régime.

### 3. Estimations et jugements comptables critiques

Dans le cadre de la préparation d'états financiers conformes aux normes IFRS, la direction doit établir des estimations comptables critiques et formuler des jugements qui ont une incidence sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges présentés au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et dans toute période ultérieure visée par les modifications. Les principaux jugements et les principales estimations du Régime dans la préparation des présents états financiers sont présentés ci-dessous.

#### a) *Évaluation à la juste valeur des placements non cotés sur un marché actif*

Le Régime détient des actifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, comme des BCP ainsi que des obligations et des certificats de placement garantis de la BPO. Ceux-ci sont évalués au moyen de modèles d'établissement de prix reposant sur des données observables et non observables qui nécessitent la formulation d'estimations et d'hypothèses. Les modifications apportées aux hypothèses concernant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées. Se reporter à la note 6 pour obtenir plus de détails concernant l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Régime.

#### b) *Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur*

Lors du classement et de l'évaluation des instruments financiers détenus par le Régime, la direction doit porter des jugements importants au sujet des caractéristiques de ces instruments. Le jugement le plus important a trait au classement du portefeuille de placements comme étant désigné à la juste valeur par le biais du résultat net. Le classement fournit de l'information fiable et plus pertinente en ce qui a trait à l'incidence des transactions, à la situation financière et aux flux de trésorerie du Régime. Ce classement cadre avec la stratégie du Régime décrite dans le prospectus de placement permanent. L'activité du Régime consiste à investir dans des actifs financiers dans le but de tirer parti de leur rendement global sous forme d'intérêts et de variations de la juste valeur.

### 4. Transactions entre parties liées

- a) En contrepartie des services d'administration fournis, le Régime verse à l'administrateur (« Les ACGI ») des frais d'administration correspondant à 1,95 % par année de l'actif visé par les contrats de PAE conclus après le 27 janvier 2016. En ce qui a trait à l'actif du Régime lié aux contrats de PAE conclus avant le 27 janvier 2016, le Régime verse à l'administrateur des frais d'administration correspondant à 1,20 % par année.
- b) Les débiteurs du Régime comprennent un montant de 954 358 \$ (31 mars 2018 – 818 665 \$) à recevoir de la Fondation pour les PAE discrétionnaires à des souscripteurs. Les créiteurs du Régime comprennent un montant de 4 260 548 \$ (31 mars 2018 – 3 533 639 \$) à verser à REEEG, réglé par l'entremise de la Fondation pour les frais de souscription, et un montant de 15 599 \$ (31 mars 2018 – 198 882 \$) à verser à Les ACGI, réglé par l'entremise de la Fondation pour les frais d'administration, et un montant de 166 386 \$ (31 mars 2018 – 830 432 \$) à verser au Régime d'épargne-études Avancé (le « RÉÉA ») pour les cotisations des souscripteurs et les subventions qui n'ont pas encore été attribuées au RÉÉA.

# Régime d'épargne-études Génération

## Notes annexes (non audité)

Pour le semestre clos le 30 septembre 2018

### 4. Transactions entre parties liées (suite)

- c) REEEG reçoit des frais de souscription qui sont déduits des cotisations faites par les souscripteurs. Les contrats de PAE conclus après le 27 janvier 2016 incluent des frais de souscription de 30 \$ par part. Avant cette date, les frais de souscription étaient de 60 \$ par part. De plus, la Fondation remet à REEEG de 20 % à 40 % des primes que paient les souscripteurs au titre de l'assurance facultative qu'ils ont souscrite.
- d) Les frais pour services spéciaux correspondent principalement aux montants facturés aux souscripteurs en raison de chèques sans fonds; ces frais payés à même le compte d'épargne des souscripteurs sont remis par la Fondation à REEEG.

### 5. Cotisations des souscripteurs

Les variations des cotisations des souscripteurs pour le semestre clos le 30 septembre 2018 et l'exercice clos le 31 mars 2018 s'établissent comme suit :

	Pour le semestre clos le 30 septembre 2018	Pour l'exercice clos le 31 mars 2018
	\$	\$
	(non audité)	
Solde au début de la période	445 975 405	426 280 373
Cotisations des souscripteurs	30 801 703	66 599 231
Frais de souscription	(190 559)	(3 335 786)
Frais de tenue de compte	(1 911 295)	(1 101 402)
Primes d'assurance	(177 441)	(320 914)
Frais pour services spéciaux	(1 971)	(611 544)
Retraits de capital lors de la résiliation ou du remboursement des cotisations	(24 151 158)	(41 534 553)
Solde à la fin de la période	450 344 684	445 975 405

### 6. Juste valeur des instruments financiers

Les évaluations de la juste valeur sont classées selon la hiérarchie des justes valeurs (soit les niveaux 1, 2 et 3). Les placements évalués à la juste valeur sont classés dans un des trois niveaux de hiérarchie des justes valeurs, en fonction de la donnée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Les données ou méthodes utilisées dans l'évaluation des titres n'indiquent pas nécessairement le niveau de risque lié aux placements dans ces titres.

La hiérarchie des justes valeurs se compose des trois niveaux suivants :

Niveau 1 – Évaluation fondée sur les cours acheteurs (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – Données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données de niveau 1, qui sont observables directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Niveau 3 – Données importantes concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas basées sur des données de marché (données non observables).

# Régime d'épargne-études Génération

## Notes annexes (non audité)

Pour le semestre clos le 30 septembre 2018

### 6. Juste valeur des instruments financiers (suite)

Le tableau suivant présente les instruments financiers du Régime évalués à la juste valeur, classés selon la hiérarchie des justes valeurs.

Actifs évalués à la juste valeur au 30 septembre 2018				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
	(non audité)	(non audité)	(non audité)	(non audité)
Équivalents de trésorerie	–	16 327 152	–	16 327 152
Titres à revenu fixe	–	492 980 396	20 000 000	512 980 396
BCP	–	–	87 937 300	87 937 300
Titres de capitaux propres	75 733 509	–	–	75 733 509
<b>Total</b>	<b>75 733 509</b>	<b>509 307 548</b>	<b>107 937 300</b>	<b>692 978 357</b>

Actifs évalués à la juste valeur au 31 mars 2018				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
	(non audité)	(non audité)	(non audité)	(non audité)
Équivalents de trésorerie	–	8 601 175	–	8 601 175
Titres à revenu fixe	–	495 978 517	20 000 000	515 978 517
BCP	–	–	87 858 187	87 858 187
Titres de capitaux propres	57 472 400	–	–	57 472 400
<b>Total</b>	<b>57 472 400</b>	<b>504 579 692</b>	<b>107 858 187</b>	<b>669 910 279</b>

Aucun instrument financier n'a été transféré vers ou depuis les niveaux 1 ou 2 au cours du semestre clos le 30 septembre 2018 et de l'exercice clos le 31 mars 2018.

Les instruments financiers classés au niveau 3 représentent les placements du Régime dans certains BCP et obligations de la BPO. Les prix de ces titres sont établis en fonction de modèles d'évaluation. L'élément non observable le plus important utilisé dans le modèle d'évaluation est le taux de rendement utilisé pour évaluer les titres. La direction estime qu'une hausse ou une baisse de 1 % du taux de rendement utilisé se traduirait par une baisse ou une hausse de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires d'environ 884 484 \$ (31 mars 2018 – 780 000 \$).

Le rapprochement des instruments financiers évalués à la juste valeur au moyen de données non observables (niveau 3) est présenté comme suit :

	Pour le semestre clos le 30 septembre 2018	Pour l'exercice clos le 31 mars 2018
	(non audité)	\$
Solde d'ouverture	107 858 187	133 703 588
Achat de placements et transferts (entrants)	20 000 000	–
Produit de l'arrivée à échéance, de la vente et des transferts (sortants)	(20 000 000)	(24 500 000)
Variation des profits (pertes) latent(e)s	79 113	(1 345 401)
<b>Solde de clôture</b>	<b>107 937 300</b>	<b>107 858 187</b>

### 7. Gestion du risque lié au capital

Le capital du Régime est constitué des composantes de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires selon les états de la situation financière. Le Régime est dans l'obligation de rembourser les cotisations des souscripteurs à l'échéance des placements ou à la fin du Régime, ainsi que de verser des paiements d'aide aux études avec les revenus de placements, les subventions et les revenus sur les subventions. Le Régime s'efforce d'investir les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales reçues de manière appropriée, tout en maintenant des liquidités suffisantes pour honorer ses obligations à l'égard des souscripteurs.

# Régime d'épargne-études Génération

## Notes annexes (non audité)

Pour le semestre clos le 30 septembre 2018

### 8. Gestion des risques

Dans le cours normal des activités, le Régime peut être exposé à une variété de risques découlant des instruments financiers. Les expositions du Régime à de tels risques sont concentrées dans ses avoirs investis et sont liées au risque de marché (qui inclut le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix), au risque de crédit et au risque de liquidité.

Les mesures de gestion des risques du Régime comprennent le contrôle de la conformité à la politique de placement du Régime. Le Régime gère l'incidence de ces risques financiers sur la performance du portefeuille du Régime en faisant appel à des conseillers de portefeuille professionnels externes et en supervisant leurs prestations de services. Les conseillers de portefeuille surveillent régulièrement les positions du Régime et les activités du marché afin de gérer le portefeuille de placements en respectant les limites imposées par la politique de placement.

#### a) *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité représente le risque que le Régime ne soit pas en mesure de respecter ses obligations à temps. Afin d'atténuer ce risque, le Régime conserve suffisamment de trésorerie et de placements à court terme et investit principalement dans des titres négociés sur des marchés actifs qui peuvent être facilement cédés pour répondre aux exigences en matière de trésorerie. L'exposition du Régime au risque de liquidité est concentrée sur les remboursements en capital aux souscripteurs et les paiements d'aide aux études.

#### b) *Risque de marché*

Le risque de marché est le risque que des changements de prix surviennent sur le marché et que ceux-ci aient une incidence sur la valeur des placements et les revenus du Régime. Les conseillers du portefeuille de placements du Régime tentent de réduire ces risques en faisant une révision périodique des conditions du marché et du rendement du portefeuille, ainsi qu'en apportant les changements nécessaires au portefeuille conformément aux objectifs de placement du Régime. La direction a ciblé deux facteurs principaux de risque de marché : le risque de taux d'intérêt lié au portefeuille de titres à revenu fixe et le risque de prix lié aux BCP.

#### i) *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt représente le risque d'une baisse du rendement du Régime à l'égard des placements portant intérêt en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Il existe un rapport inverse entre la fluctuation des taux d'intérêt et les variations de la juste valeur des obligations. Ce risque est activement géré au moyen de stratégies comme la gestion de la durée, l'analyse de la courbe de rendement et la sélection des secteurs d'activité et du crédit. Le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt pour la trésorerie et les placements à court terme est réduit en raison de la nature à court terme de ces instruments.

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du Régime aux risques de taux d'intérêt par durée résiduelle jusqu'à l'échéance au 30 septembre 2018 et au 31 mars 2018.

	30 septembre 2018	31 mars 2018
	%	%
	(non audité)	
Moins de un an	2,9	6,7
1 an à 3 ans	38,2	19,6
3 à 5 ans	13,8	23,2
Plus de 5 ans	45,1	50,5
	100,0	100,0

Au 30 septembre 2018, la direction estimait que si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 % (31 mars 2018 – 1 %), la valeur totale du portefeuille de placements aurait diminué d'approximativement 31 M\$ (31 mars 2018 – 35 M\$) ou augmenté d'approximativement 33 M\$ (31 mars 2018 – 37 M\$), respectivement. Cette variation de 1 % présume un changement parallèle dans la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes. Dans les faits, les résultats de négociation réels pourraient différer de façon importante.

# Régime d'épargne-études Génération

## Notes annexes (non audité)

Pour le semestre clos le 30 septembre 2018

### 8. Gestion des risques (suite)

#### ii) Risque de prix

Les autres risques de prix représentent le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue à la suite de changements dans les cours du marché, autres que ceux résultant du risque de taux d'intérêt. Les catégories d'actif touchées par les risques de prix sont celles des FNB, qui représentent 5,50 % (31 mars 2018 – néant) et de BCP, qui représentent 12,50 % (31 mars 2018 – 12,53 %) du portefeuille de placements. Le taux de rendement des BCP ne peut être déterminé avant l'échéance des titres, car il est lié à la performance de leur indice sous-jacent; le taux est tributaire du rendement positif ou négatif de l'indice à l'échéance. Un rendement négatif se traduira par le remboursement du montant en capital seulement, qui est protégé par l'émetteur. Le risque est géré par la sélection des titres et par une gestion active de la part des gestionnaires externes dans les limites stipulées dans les politiques de placement et les mandats des gestionnaires approuvés.

Au 30 septembre 2018, si les prix d'indices sous-jacents des BCP et des FNB avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes, le montant du portefeuille aurait augmenté ou diminué d'environ 884 484 \$ (31 mars 2018 – 780 000 \$). Dans les faits, les résultats réels pourraient différer de façon importante.

#### c) Risque de crédit

Le risque de crédit fait référence à la capacité de l'émetteur de titres de créance de faire les paiements d'intérêt et de rembourser le capital; le risque lié aux secteurs est en fonction de l'exposition aux changements dans un secteur particulier – secteur industriel, commercial ou des services – en raison de la concentration du portefeuille. Le portefeuille du Régime comprend des obligations émises ou garanties par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ainsi que des titres de créance d'institutions financières et de sociétés canadiennes, qui constituent sa plus importante exposition au risque de crédit.

Les titres de créance sont investis conformément aux restrictions et pratiques normales en matière de placement du Règlement 15 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le Régime concentre ses placements dans les obligations garanties du gouvernement du Canada et des gouvernements provinciaux, qui sont considérées par la direction comme des placements de haute qualité de crédit, ce qui atténue le risque de crédit. Tous les actifs du Régime sont exposés au risque de crédit.

Au 30 septembre 2018 et au 31 mars 2018, le risque de crédit du Régime lié aux instruments de créance à long terme s'établissait comme suit :

Notation de titres	30 septembre	31 mars
	2018	2018
	%	%
	(non audité)	
AAAH/AAA/AAH/AAL	46,5	60,7
AA/AH/A	50,2	36,0
Sans notation	3,3	3,3
Total des titres de créance	100,0	100,0

Les notations ci-dessus ont été principalement fournies par l'agence de notation Dominion Bond Rating Service (« DBRS »). Moody's Investors Service et Standard & Poor's, entre autres, ont aussi fourni des notations. Les BCP, les obligations et les certificats de placement garanti de la BPO sont des titres de créance sans notation.

### 9. Examen de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Le 25 mai 2018, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») a approuvé une convention de règlement avec REEEG qui comprenait notamment des restrictions quant à la participation de Sam Bouji aux activités ou à la gestion de REEEG et exigeait que REEEG prépare et maintienne des politiques et procédures écrites conçues pour fournir une assurance raisonnable que REEEG se conforme à ces conditions.

En octobre 2018, Ian McPherson a été nommé chef de la direction et personne désignée responsable de REEEG et de Les ACGI.

**100 Mural Street, Suite 201, Richmond Hill (Ontario) L4B 1J3**

**(416) 741-7377      1 877 460-7377**

**[www.globalfinancial.ca](http://www.globalfinancial.ca)**